

**Charte d’inscription**

**Article 1 : Description de l’évènement :**

La CES’ESPORT est une LAN party, soit un évènement visant à rassembler un grand nombre de joueurs de jeux vidéo sur ordinateur dans l'objectif de faire s’affronter ceux-ci dans des tournois de jeux vidéo, le tout dans une ambiance bon enfant.

**Article 2 : Description des services proposés :**

* Un accès à l’électricité.
* Un accès au réseau Internet pour les jeux proposés.

**Article 3 : Matériels nécessaires :**

* Un ordinateur avec le jeu installé et mis à jour ;
* Un écran ;
* Un clavier ;
* Une souris ;

**Article 4 : Casse, vol, … :**

Nous ne sommes en aucun cas responsable de pertes, casses ou vols de votre matériel.

**Article 5 : Conditions :**

* Il est strictement interdit de modifier les paramètres des équipements, ainsi que les branchements sous risque de poursuites judiciaires.
* Toute dégradation pourra entraîner une disqualification de la compétition.
* Il est strictement interdit de tricher. Aucun joueur ne doit manipuler les fichiers de jeu, utiliser des modifications de jeu non approuvées ou toute autre méthode par laquelle on peut avoir un avantage injuste par rapport à un autre joueur.
* Parler en vocal dans le jeu est autorisé tant qu’il s’agit de discussions respectueuses. Chaque transgression à cette règle est considérée comme un comportement anti sportif et sera sanctionnée.
* Chaque joueur doit signaler tous les bugs trouvés immédiatement à la fin de chaque partie. Tout joueur qui utilise délibérément un bug ou plus à son avantage sera immédiatement disqualifié du Tournoi.

**Article 6 : Joueurs mineurs :**

Toute personne mineure d’âge, défini par les lois, sans autorisation parentale pour cet évènement et désirant participer à la CES’ESPORT, se verra refuser l’inscription et l’accès aux lieux

**Article 7 : Création des équipes :**

Pour les jeux League of Legends et Counter-Strike : Global Offensive les équipes doivent être composées de 5 joueurs, pour le jeu Rocket League l’équipe devra être composé de 3 joueurs, les deux jeux restants Hearthstone et PlayerUnknown's Battlegrounds se joueront en solo.

Un joueur ne peut participer qu’à travers une seule équipe à un même tournoi.

**Article 8 : Droit au remboursement :**

Dans le cas où l'évènement viendrait à être annulé, l'intégralité des entrées déjà payées seront remboursées aux joueurs concernés.

Dans le cas où un tournoi viendrait à être complet en nombre d'équipes et que certains joueurs d'une équipe incomplète avaient déjà payé, le staff se réserve le droit de leur proposer un remboursement ou une méthode alternative.

Toutefois, aucun des évènements suivants ne garantit une réduction ou un remboursement du prix d’entrée :

* Interruption du réseau et/ou coupure d’électricité.
* Annulation d’un tournoi.
* Disqualification

**Article 9 : Médias :**

Tous les participants acceptent d’apparaître sur tous les médias visuels et sonores liés à l’évènement CES’ESPORT.

**Article 10 : Signature :**

La CES’ESPORT considère que le surnom « Pseudo » d’un joueur est un identificateur valable de l’identité d’un individu. L’acte d’inscrire son surnom à un quelconque endroit (document, formulaire, blog, etc.) revient donc à inscrire sa signature et implique toutes ses considérations légales.

Fait à ……………….., le ………………. Signature du joueur :

Suivi de la mention « Lu et Approuvé »